

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :				
29/07/2021	29/07/2021	2021-0259				
All the second second	1. Intitulé du projet					
	olition reconstruction du magasin existant, sur l					
	nt composée de 109 places dont 57 places extéri	eures (53 perméables) et 52 places en				
RDC sous le patiment, en rempiacement d'	un parking de 65 places toutes imperméables.					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	SNC LIDL					
Nom, prénom et qualité de la personne	LETIEN Adeline - Responsable Immobilier					
habilitée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET 3 4 3 2 6 2 6	2 2 1 8 9 2 7 Forme juridique	Société en Nom Collectif				
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1				
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et				
	Caractéristiques du projet au regard des	sequils at critàres de la catégorie				
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au					
41 a) - Aires de stationnement ouvertes	Réalisation d'une aire de stationnement de 109	emplacements, dont 57 places				
au public de 50 unités et plus.	extérieures (53 perméables) et 52 places en RD					
	d'un parking de 65 places toutes imperméable	!S.				
	4. Caractéristiques générales du projet					
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les éven						
Démolition du supermarché LIDL existant de 1 160 m² de surface plancher (1 225 m² d'emprise au sol) et construction d'un						

Démolition du supermarché LIDL existant de 1 160 m² de surface plancher (1 225 m² d'emprise au sol) et construction d'ur bâtiment commercial en R+1 sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 005 m² (emprise au sol de 2 300 m²).

Réaménagement du foncier de 6 507 m² pour accueillir le bâtiment LIDL, son aire de stationnement (aérien + sous bâtiment), ses voies d'accès et ses espaces verts.

Réalisation d'une aire de stationnement de 109 places (57 en extérieur - dont 53 perméables - et 52 en dessous du bâtiment), d'une zone livraison (sur 326 m²) et plantation de 40 arbres sur 1 651 m² d'espaces verts soit 25,37% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts. Le parking extérieur (places de stationnement + voirie) passera de 2 690 m² d'emprise actuellement à 2 330 m² d'emprise.

A noter que 93% des places extérieures seront perméable (pavés drainants) et que les toitures recevront pour partie des panneaux photovoltaïques et pour partie une végétalisation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participe à la restructuration d'un site accueillant un supermarché LIDL vieillissant, existant depuis 1995, à proximité de zones de logements, d'activités et d'équipements publics. Il participe de ce fait à la modernisation des équipements commerciaux et à un réaménagement qualitatif d'un espace positionné en entrée de ville, le long d'axes structurants. Les principaux autres objectifs:

- Construction d'un bâtiment accueillant l'enseigne LIDL, en R+1.
- Proposer un bâtiment moderne en phase avec l'environnement du site, les attentes des consommateurs et conforme aux normes environnementales. Ex : Exigences de la RT 2012, toiture végétalisées + Photovoltaïques, places de stationnement extérieures en pavés drainants...
- Réménagement total d'un foncier afin de valoriser cet espace d'entrée de ville.
- Création de 109 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin dont 57 en extérieur (dont 53 perméables) et 52 sous le bâtiment : 4 places PMR et 4 places famille, 6 places dédiées aux véhicules électriques + un abri vélos fermé de 20 m².
- Plantation de 40 arbres sur 1 651 m² d'espaces verts et places en pavés drainants soit plus de 35% de la surface totale du projet perméable.

Implantation de panneaux photovoltaïques (740 m²) et de partie de végétale (594 m²) favorisant l'isolation du bâtiment et participant à la gestion des eaux pluviales.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 Démolition du magasin LIDL existant et construction du magasin de vente en R+1 à dominante alimentaire.
- 2 Création d'une aire de stationnement de 109 places (57 en extérieur dont 53 perméables et 52 en dessous du bâtiment).

Le site sera largement végétalisé (25,37% de la surface du foncier) et bénéficiera de nombreux aménagements favorisant le développement durable et la qualité environnementale : Compacité du projet avec un bâtiment en R+1, dépassement des performances énergétiques RT2012, installation d'une toiture végétalisée + photovoltaïque renforçant l'isolation du magasin, participant à la bonne gestion des eaux pluviales et à la réduction des dépenses energétiques par utilisation d'une énergie verte, utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et d'éclairage économe en énergie, installations frigorifiques performantes, GTB...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 005 m² et d'emprise au sol de 2 300 m², pour une surface de vente de 990 m².

Situé le long de l'avenue Desandrouin et de la RD13, axe d'entrée Ouest de Valenciennes, le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants.

L'entrée sortie depuis l'avenue Desandrouin sera commune entre les VL et les PL, mais les cisaillements seront limités, les livraisons (1 par jour) s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, ou en heure creuse de fréquentation.

Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places pour les PMR, les familles, pour la recharge des véhicules électriques et pour les 2 roues).

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès aux arrêts proches (310 m) desservi par des lignes de bus (1, 2 et S1) et le Tramway (ligne T1) du réseau de transport Transvilles.

Il sera aussi bien desservi par les modes doux, bénéficiant d'aménagements cyclables à proximité et de trottoirs et traversées sécurisées sur l'ensemble des axes de desserte, rendant l'accès au site depuis les habitations proches et le centre de Charleville aisé. Un parc à vélo sera mis en place (20 m² dans un local fermé, sécurisé).

Il utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique.

Le magasin gérera de manière optimale ses déchets. LIDL gère 100% de ses déchets en interne, tous les déchets recyclés ou non repartent avec le camion de livraison sur la plate forme logistique LIDL. Aucun déchets issus du magasin LIDL n'est donc géré par la collectivité.

Le supermarché sera ouvert de 8h30 à 20h00 du lundi au samedi.

Il emploiera 20 personnes.

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris						
Le projet est soumis à Permis de construire, valant permis de démolir, portant sur un établissement recevant du public.							
450							
	projet et superficie globale de l'opération - préciser l leurs caractéristiques	Valeur(s)					
SURFACE TERRAIN	a di dalam di di dalam di dala	6 507 m ²					
EMPRISE AU SOL		2 300 m ²					
SURFACE PLANCHER SURFACE AIRES DE CIRCULATION ET DI	STATIONNEMENT	2 005 m ² 2 330 m ²					
SURFACE ESPACES VERTS	STATIONNEMENT	1 651 m ²					
NOMBRE DE PLACES		109 places					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)							
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>3</u> ° <u>4</u>	18'75"87 Lat. 50°36'39"33					
239, avenue Desandrouin	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)						
EO 200 VALENCIENINES	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,						
59 300 VALENCIENNES	38° ; 43° a), b) de l'annexe à						
	l'article R. 122-2 du code de						
	l'environnement :						
1	Point de départ : Long ° _	'" Lat°'"_					
	Point d'arrivée : Long°_	'" Lat°'"_					
	Communes traversées :						
SUNT EN INTERNATION	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6					
	e.g a rono acmando los almenes il 2 d						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X					
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	ation Oui Non X					
CHAROLING HEINING !	1111						
	C 1						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme							
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut							
manquez a quene adre n a ele dui							
		100					
	The second secon						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Source Géoportail.fr
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Source Géoportail.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Source Géoportail.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Source Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Source Géoportail.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

p n o p te	ans une commune ouverte par un plan de révention des risques aturels prévisibles (PPRN) u par un plan de révention des risques echnologiques (PPRT) ? i oui, est-il prescrit ou pprouvé ?	X		PPRN Inondation de la vallée de la Rhonelle et PPRN Mouvement de Terrain du velenciennois Le terrain d'assiette du projet n'est pas couvert par ces PPRN. En cours d'élaboration pour le PPRI et Approuvé le 21 janvier 2008 pour le PPRMT
	ans un site ou sur des sols ollués ?		X	Source Géorisques.gouv.fr
	ans une zone de épartition des eaux ?		X	Source carte des ZRE
0000	vans un périmètre de rotection rapprochée l'un captage d'eau lestiné à la onsommation humaine u d'eau minérale aturelle ?		X	Source Aires d'alimentation de captage
	ans un site inscrit ?		X	Source Géoportail.fr
	le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	o'un site Natura 2000 ?		X	Source Géoportail.fr
)'un site classé ?		X	Source Géoportail.fr

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non **Incidences potentielles** Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? X Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire |X|en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le projet se développe au sein d'un espace occupé par le LIDL actuel, dans un Est-il susceptible d'entraîner des environnement mixte d'activités, de logements et d'équipements publics. Le perturbations, des volet paysager du projet devrait favoriser la biodiversité. dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000 Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Source Géorisques.gouv.fr
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Projet non concerné par les zones d'aléa du PPRI et du PPRMT.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet n'impactera que très marginalement le trafic sur les axes limitrophes au site. Il est compatible avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire, au niveau des axes et de l'accès au site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Les principales sources de bruit concernent la circulation et les livraisons. Le projet n'aura qu'un impact très limité sur les émissions de bruits : nombre de livraison limité (1 par jour), augmentation faible du nombre de véhicules n'entraînant pas de nuisance particulière au regard de l'emplacement du site dans un environnement situé le long d'axes fréquentés. De plus, les équipements mis en place seront dotés d'isolations acoustiques afin d'éviter la diffusion du bruit des différentes machines.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchets) et n'engendre aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		L'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 22h.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les eaux de pluie seront soit collectées puis infiltrées à la parcelle (chaussée réservoir et pavage drainant), soit collectées par des avaloirs avec filtres avec rejet vers la chaussée réservoir. La chaussée réservoir de 365 m3 aura un rejet maximum de 1l/s vers le réseau existant. Les places de stationnement certifiées 100% drainant par le CEREMA, ainsi que la toiture végétalisée participeront donc à la bonne gestion des EP. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté.

				Le projet s'intègre parfaitement dans son environnement grâce à un volet
	Est-il susceptible de			architectural et un volet paysager de grande qualité.
	porter atteinte au			
sandara in	patrimoine			
	architectural, culturel,		\times	
	archéologique et			
Shellershell	paysager?			
Patrimoine /				
Cadre de vie	Engendre-t-il des			
/ Population	modifications sur les			
	activités humaines			
	(agriculture,			
	sylviculture, urbanisme,		X	
See Marie	aménagements),			
	notamment l'usage			
	du sol ?			
/Olesiani	anaca du restat tal	1014		
6.2 Les incide	ences au projet ident	itiees o	10 6. I	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelle	
/ 2 l = 2 lm = 1 d =	1	16		
6.3 Les incide	ences du projet identil	iées a	J 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déc			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet proposera 53 places de parking sur les 57 extérieures en pavés drainants certifiés par le CEREMA, 1 651 m² d'espaces verts pleine terre et 594 m² de toiture végétalisée.

L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012 et à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est intégré dans une zone urbanisée depuis de nombreuses années et sur un site qui ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Il va permettre de réaménager cet espace d'entrée de ville et de moderniser l'offre commerciale. Il participe à la valorisation de ce secteur, proche de logements, d'équipements publics, d'activités et le long d'axes fréquentés. LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : 25,37% de l'emprise foncière en espaces verts pleine terre et près de 93% du stationnement perméable, gestion réfléchies des eaux pluviales, végétalisation en toiture + panneaux photovoltaïques, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Au final il dote le secteur d'un aménagement valorisant sans impact sur son environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	.1 Affices obligatories						
	Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$ $ \boxtimes					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Partie 1 : Informations relatives au projet : Adresse, carte 1/25000 (Annexe 2 - page 3), vues aériennes actuelles (Annexe 3 - page 6), photos du site actuel et insertion du projet (Annexe 3 - pages 7 et 8), vue des abords du projet (Annexe 5 - page 9), les grandes lignes du projet, les plans et l'organisation du projet sur le foncier (Annexe 4 - pages 13 à 16), le volet paysager, la notice architecturale et paysagère

Partie II : Effets du projet sur l'environnement et la santé humaine = Les zones de protections de la faune et la flore, l'identification des risques, la gestion des eaux pluviales, les procédés spécifiques mis en place pour limiter les effets sur l'environnement, les flux de déplacement.

1900	Parket			SALES OF REAL PROPERTY.	
9	Fnaaa	aemen	et s	ana	ure

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Sailly lez Cambrai

le,

28/07/2027

Signature

LIDL CAMBRAI Parc Actipôle de l'A2 59554 SAILLY LEZ CAMBRAI Tél: 03 27 72 72 20

P.O.

PROJET D'EXTENSION D'UN MAGASIN LIDL PAR DÉMOLITION/RECONSTRUCTION SUR LA COMMUNE DE VALENCIENNES

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact





Valenciennes (59), 239, Avenue Désandrouin





Préambule

PARTIF	I: INFORMATIONS	RFI ATIVES	AU PROJET

A. Situation du projet	Page 2
B. Vues et photos du site du projet	Page 7
C. Le projet	Page 10
PARTIE II : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	
A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore	Page 20
B. Identification des risques	Page 21
C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement	Page 26
F. Les flux de déplacement	Page 32

PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

A. Situation du projet

1.Localisation du projet.

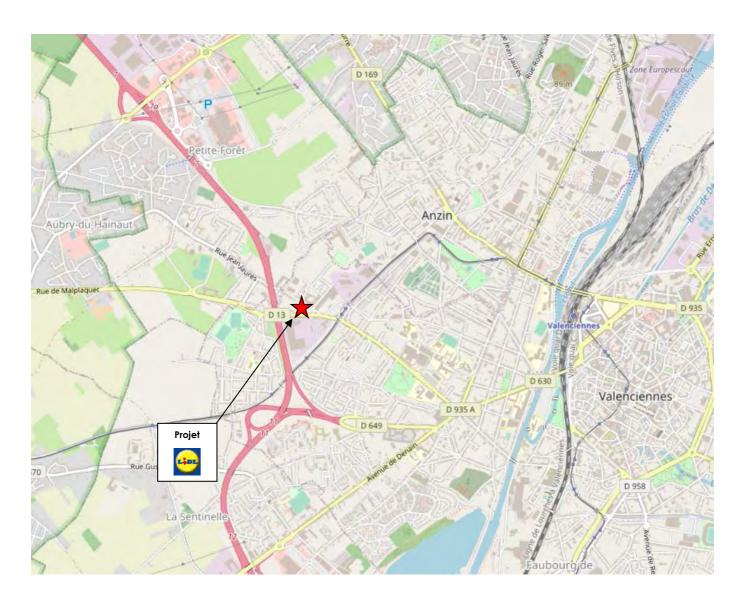
- Adresse du projet

L'opération consiste en la démolition, reconstruction d'un magasin LIDL situé au 239, Avenue Desandrouin, sur la commune de VALENCIENNES, dans le département du Nord (59).

Le site du projet est facilement accessible depuis les infrastructures existantes, via tous les modes de transport.

Il est positionné stratégiquement, le long d'un axe d'entrée Ouest de la ville de Valenciennes (RD13), à proximité de l'A23. Il prendra place sur un foncier actuellement exploité par le Lidl actuel, situé à l'angle de l'Avenue Desandrouin et de la RD13.

Le magasin bénéficie donc d'une bonne situation et d'une bonne visibilité, le long d'un axe structurant du territoire.

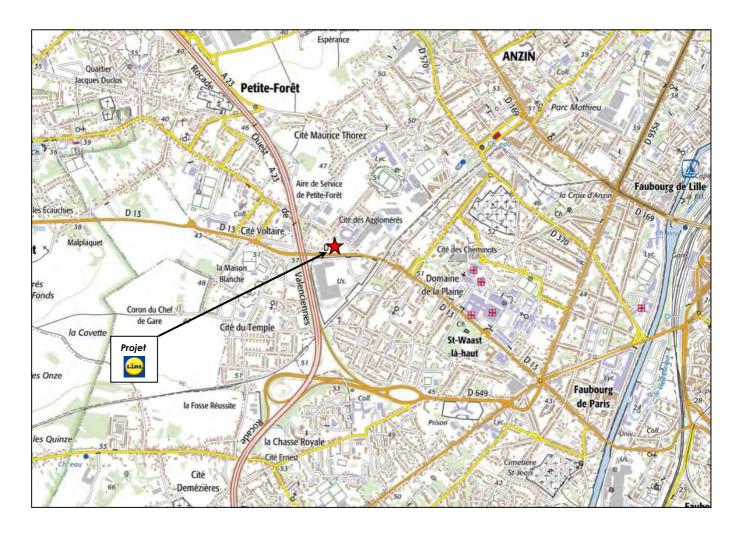




A. Situation du projet

1.Localisation du projet.

L'extrait de carte au 1/25000^{ème} ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune de Valenciennes.





Echelle 1 : 25000 (1cm = 250 mètres)

A. Situation du projet

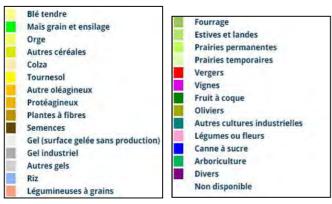
- Les activités agricoles

Le magasin est situé dans une zone urbanisée et dans un environnement mixte, en entrée Ouest de la commune de Valenciennes. En effet, les franges du site sont composées d'équipements publics (Groupe scolaire Jean Mineur), d'activités diverses (Entreprises, activités tertiaires...) et d'habitats majoritairement individuels. Les espace agricoles les plus proches sont situés au Nord et à l'Ouest à respectivement 250 et 650 mètres.

Le projet ne consomme pas d'espaces agricoles. Il est d'ailleurs intégré dans le tissu urbain d'entrée Ouest de commune de Valenciennes.

Ci après, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » - RPG 2018 :





★ Magasin LIDL

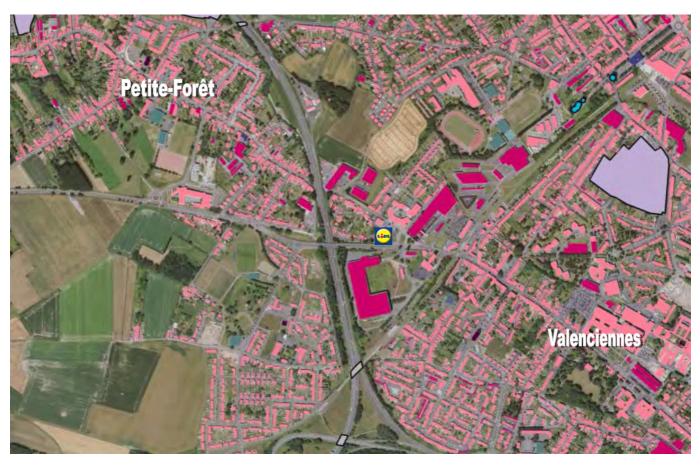
A. Situation du projet

- Situation par rapport aux zones d'habitation

Le supermarché sera inséré dans un milieu urbain constitué d'une mixité d'activités et d'habitats individuels dans son environnement immédiat. Notons tout de même une très forte représentativité de logements hors de la zone très proche.

Les zones d'habitat les plus proches sont situées à proximité immédiate du projet, le long de l'Avenue Désendrouin, à moins de 200 mètres à l'Est en direction de Valenciennes centre ville et à l'Ouest en direction de Petite Forêt. (Cf. vue ci-dessous).

A noter que le centre-ville de Valenciennes est situé à environ 3,3 km à l'Est du site. Cette commune est la principale ville du secteur et la plus dense.



Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole
Habitats-Equipement public

Réservoir d'eau

Barrage, dalle de protection, éclus

Barrage, dalle de protection, écluse ou pont

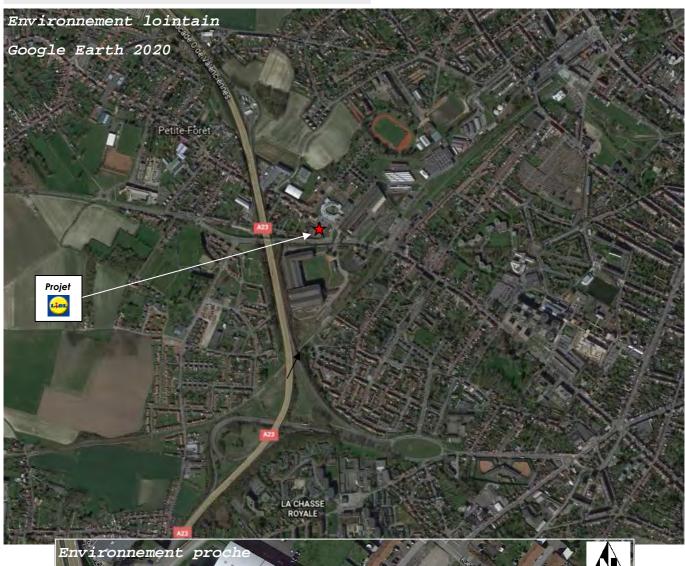
Cimetière

Construction remarquable

Pour information, sur la commune de Valenciennes, l'habitat collectif représente 58,6 % pour 63,9% de locataires (dont 24,6% de logements sociaux*)).

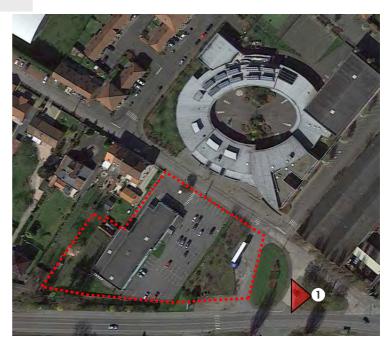
Source Insee

A. Situation du projet





B. Vues et photos du site projet



Vue du site actuel

O

Mai 2019

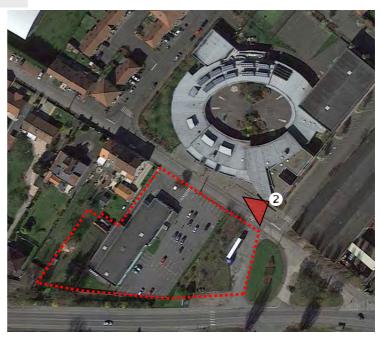


Vue du projet

0



Vues et photos du site projet



Vue du site actuel Google Earth Mai 2019



Vue du projet



B. Vues et photos du site projet

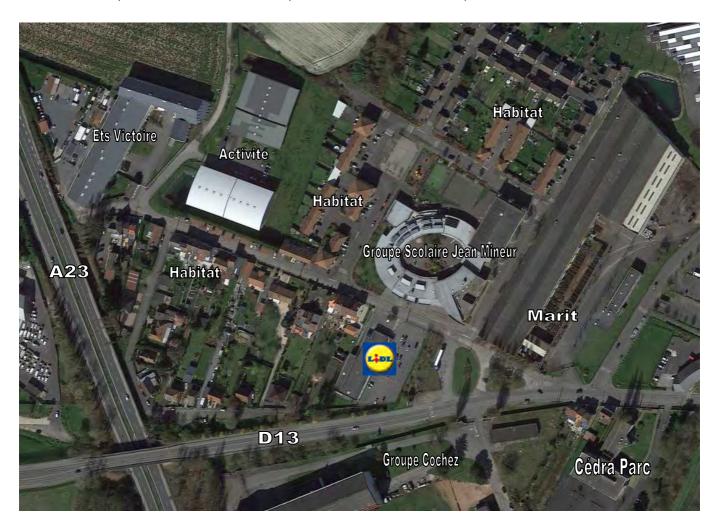
• Vue des abords du projet

Le projet s'implante sur un terrain constitué des parcelles cadastrées AE n°409, 408, 27, 326, 797, 799 et 801, en zone UFm du PLU, et d'une superficie de 6 507 m².

Le site est bordé au Nord de l'Avenue Desandrouin, au Sud par la RD13, à l'Ouest par des habitats individuels et à l'Est par la « patte d'oie » entre la RD13 et l'Avenue Désandrouin.

Le quartier accueille donc des habitations mais aussi différentes activités et lieux publics : Groupe Scolaire Jean Mineur, Groupe Cochez, Victoire, Marit, Cédra Parc, Association Ageval, ...

Le terrain est en grande partie imperméabilisé, il est occupé par le LIDL actuel ainsi qu'une friche d'un ancien dépôt de carburant sur la parcelle AE27 (Sortie ICPE réalisée en 2011 – voir document DREAL joint en annexe) et 1 080m² de jardin qui ont fait l'objet d'une étude Faune/Flore Zone Humides qui n'a révélé aucune présence de zone humide (voir cette étude en annexe).



C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte sur la création par démolition/reconstruction d'un supermarché en R+1 à prédominance alimentaire, sous l'enseigne Lidl, d'une surface de plancher de 2 005 m² (emprise au sol de 2 300 m²). Cette opération entrainera le réaménagement total de l'espace et sa valorisation, tant architecturale que paysagère.

- Le parc de stationnement

Les 109 places de stationnement se répartiront entre un parking aérien de 57 places (sur 2 330 m² = 73 m² places en enrobé, 700 m² places en pavés drainants et 1 557 m² de voiries), et un parking sous le bâtiment de 52 places.

Rappelons qu'il y est implanté un espace pour stationner les vélos de 20 m².

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT	109
• Places extérieures perméables/imperméables = 93%	53/57
Places RDC sous magasin	52
Dont places réservées aux PMR	4
Dont places réservées aux familles avec enfants	4
Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques (dont une accessible PMR)	6
Abri vélos fermé	20 m²

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. Ils représenteront 25,37% de la surface foncière dédiée au projet.

Des plantations d'arbres sont prévues en essences locales (dans la liste de l'annexe du PLU). Le terrain est planté d'une quarantaine d'arbres, dont 3 existants (les deux arbres existants (côté D13) supprimés sont remplacés par des plantations équivalentes).

Ces arbres sont répartis d'une part en limite de propriété (le long de l'Avenue Desandrouin et du carrefour menant vers la D13) et en limite séparative (le long des parcelles d'habitation voisines) ; et d'autre part le long des places de stationnement, de façon à proposer un parking paysager.

Une composition de graminées et de vivaces en couvre sol est créée de part et d'autre de l'entrée/sortie du parking, ou encore entre les places de parking, réalisées quant à elles en pavés drainants.

Une haie d'essence locale doublera les clôtures en limites de propriété.

Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	40
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	1 651 m²

C. Le projet - Le plan des parcelles

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

.....

SECTION	AE	
PARCELLES	409, 408, 27, 326, 797, 799 et 801	
SURFACE TOTALE DU FONCIER	6 507 m²	

Département :

NORD

Commune : VALENCIENNES

Section : AE Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 15/07/2021

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre

des impôts foncier suivant :

Service départemental des impôts fonciers Pôle de topographie et de gestion cadastrale Rue

Raoul Follereau 59322 59322 VALENCIENNES CEDEX

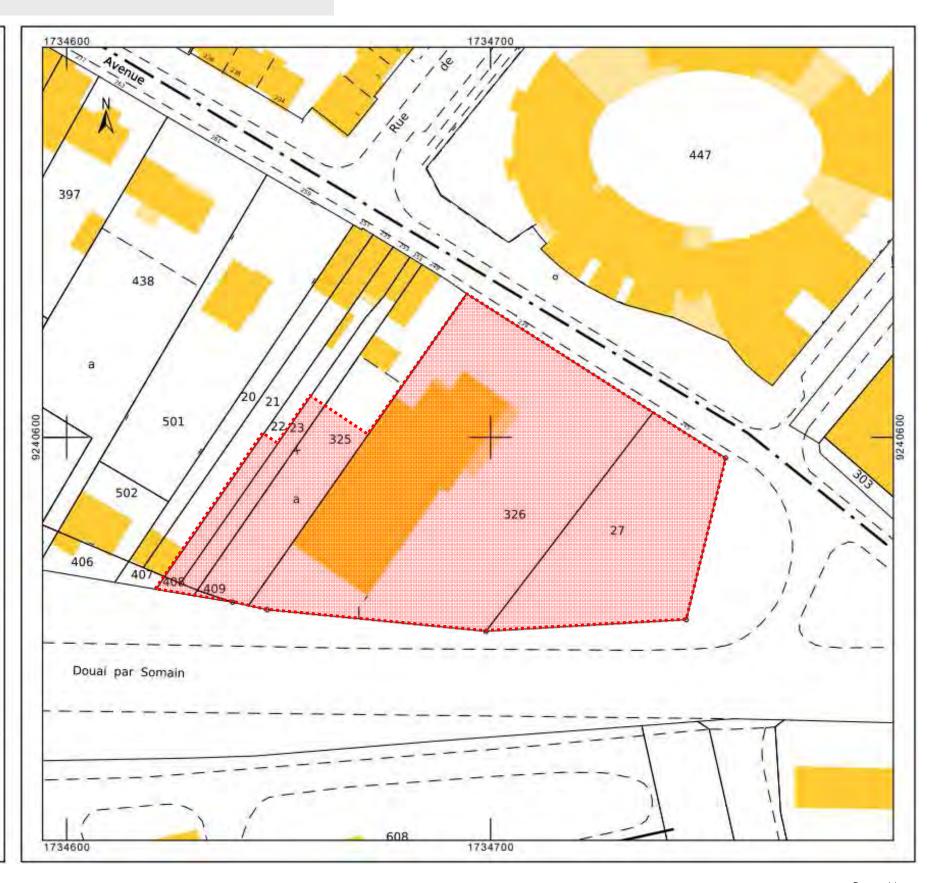
tél. 03 27 14 66 80 -fax

sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

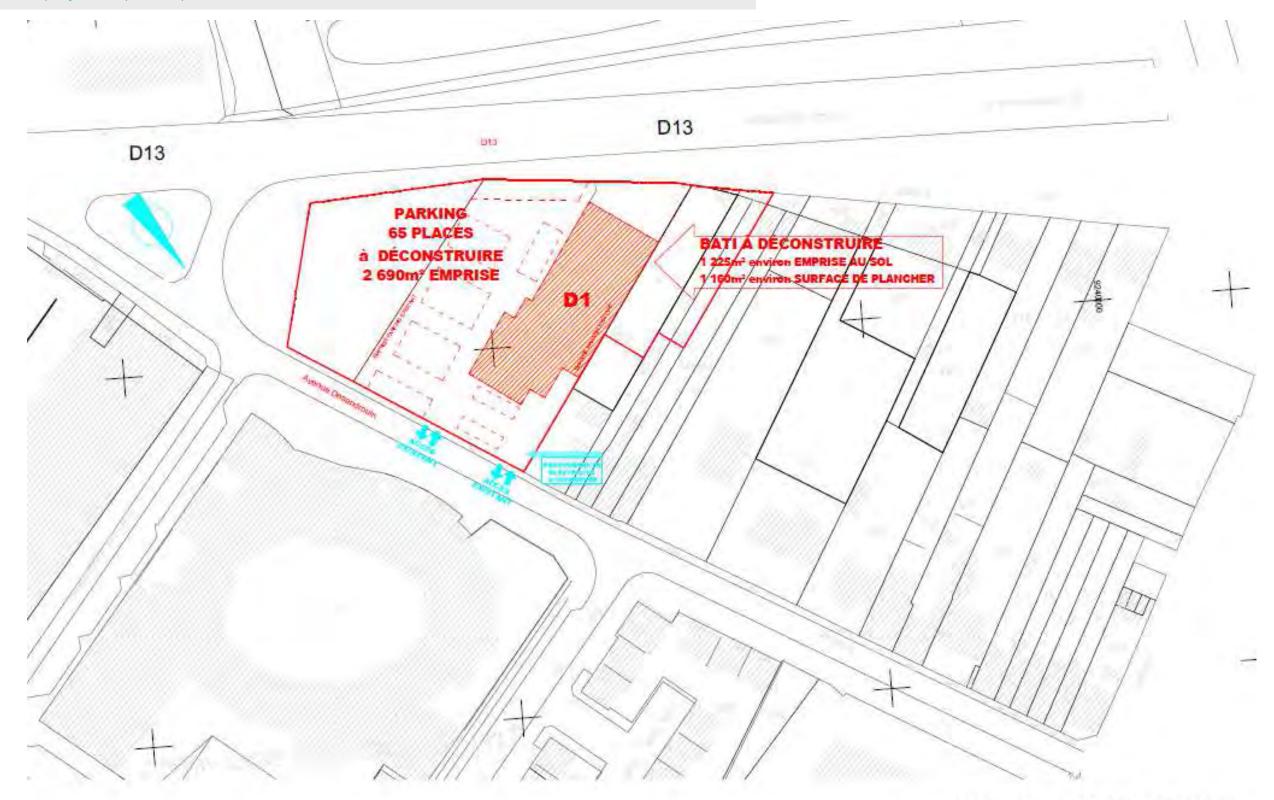
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



C. Le projet - Le plan et photos des bâtiments à démolir



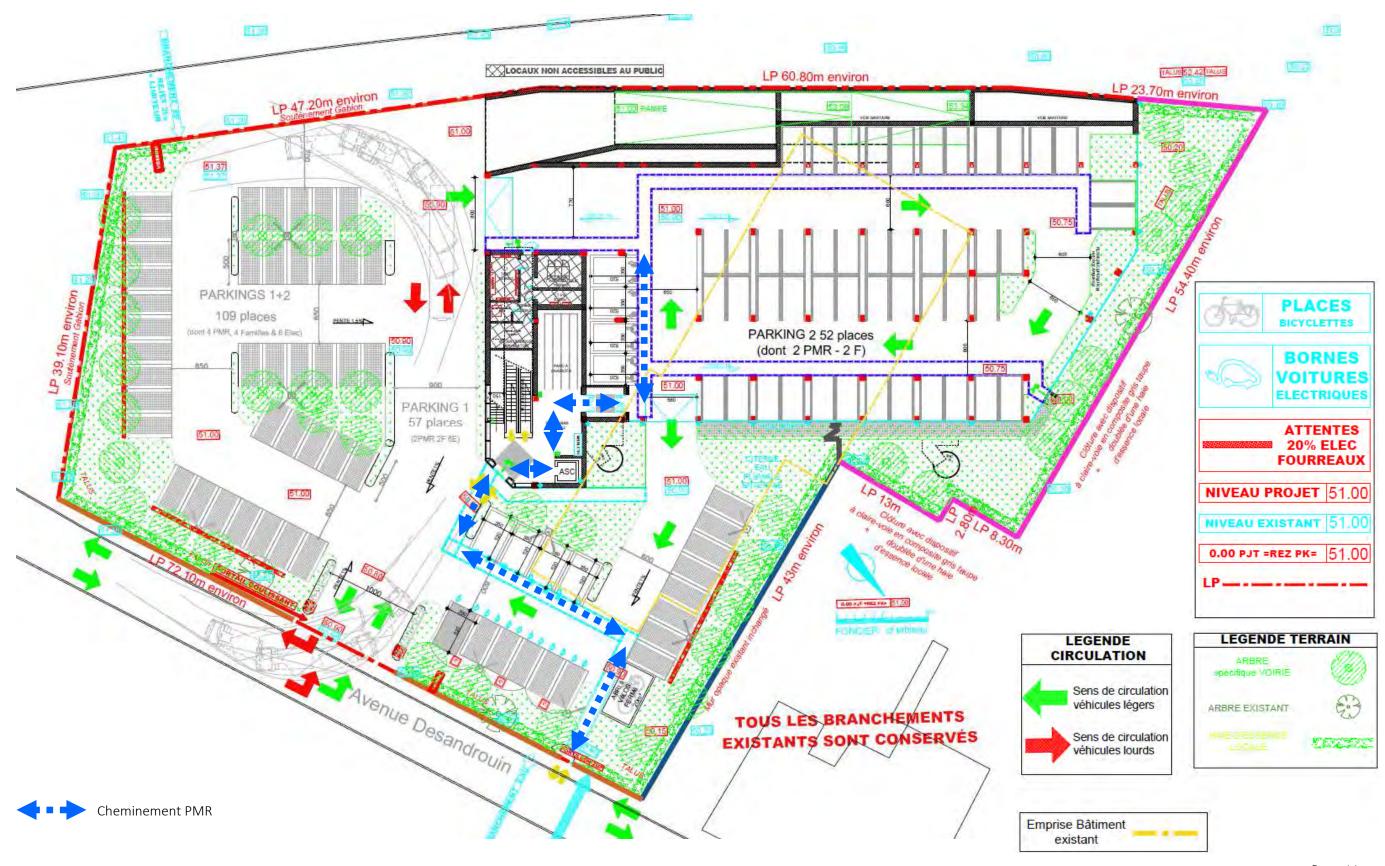
PLAN DES DÉMOLITIONS

éch: 1/1000 (1cm plan = 10,00m réel)

C. Le projet - Le plan de masse futur dans son environnement proche

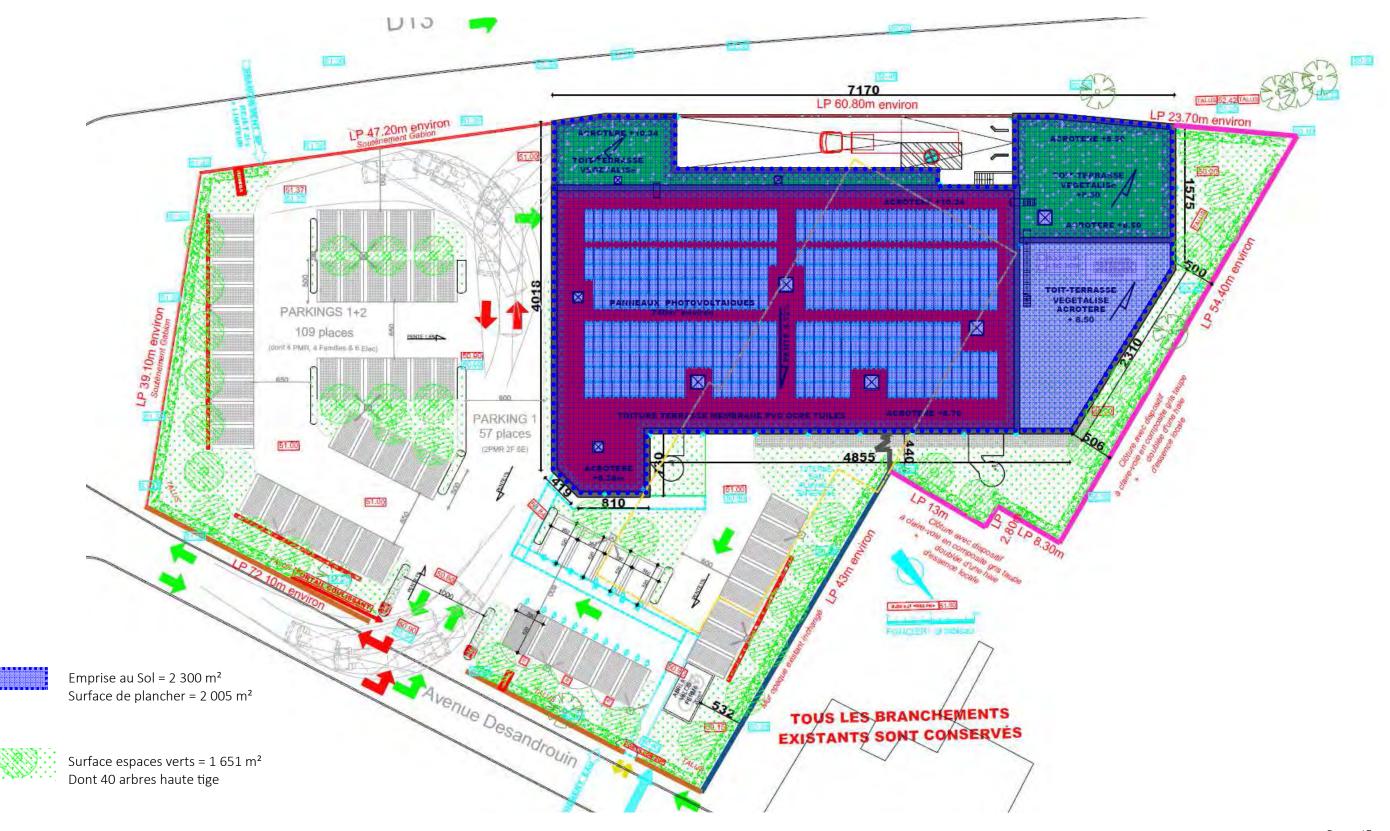


C. Le projet - Le plan de masse futur et accès PMR



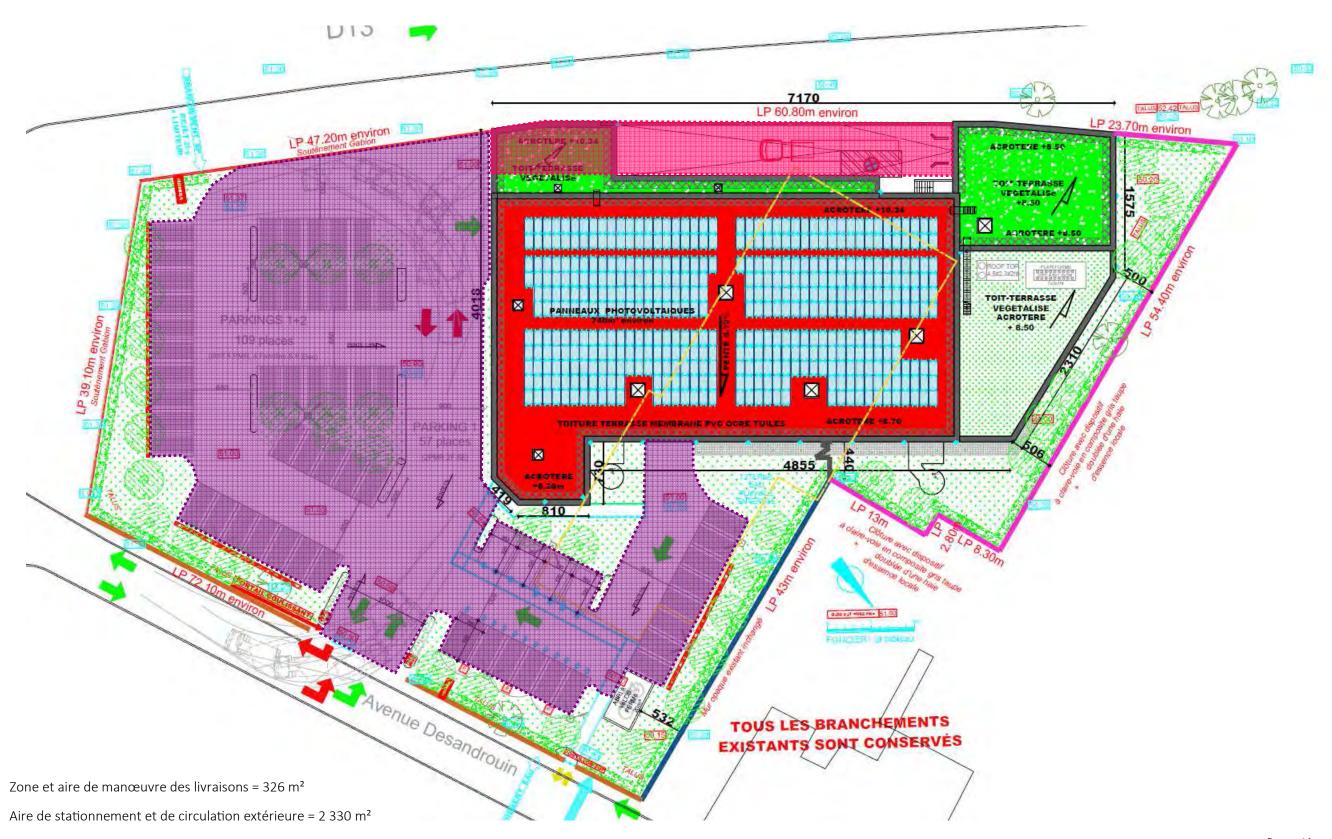
C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres



C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

2. Aire de stationnement et zone de livraison



C. Le projet

Présentation détaillée du projet

L'emprise foncière est ceinte au SUD-OUEST par la D13. Un talus planté d'une haie, et doublée d'une clôture rigide sur soubassement en béton, séparent actuellement la route de la parcelle. Une parcelle en friche jouxte, au SUD-EST, la parcelle qui accueille le magasin de proximité. Sur la limite EST, le site est bordé par l'Avenue Desandrouin et fait face à un groupe scolaire. Sur la limite Nord, des maisons individuelles bordent la parcelle.

LE TERRAIN ACTUEL

Le terrain est visuellement plat, il est situé en contrebas d'un talus qui sépare la départementale de la parcelle. Le terrain est construit d'un bâtiment commercial, et accueille un parking de 65 places environ. Le parking en enrobé occupe l'espace devant le bâtiment, il est accessible par deux accès depuis l'Avenue Desandrouin.

LE BATI EXISTANT

Le magasin LIDL est un magasin de proximité avec une surface de vente dédiée à l'alimentaire. Le bâtiment d'une emprise au sol de 1 225m² environ (1 160m² environ de surface de plancher) est construit en style traditionnel : Maçonnerie enduite de couleur BLANCHE, Toiture plate avec membrane de couleur foncée. La toiture culmine à son faitage à environ 6m. Le bâtiment est implanté en limite séparative, et suit l'alignement des parcelles d'habitation voisin

OBJET DU PROJET

Le projet consiste à bâtir un nouveau bâtiment sur pilotis pour intégrer une surface de vente plus lumineuse, plus aérée et un parking paysager mieux inséré dans son environnement. Le choix d'édifier un nouveau bâtiment est dicté par la volonté de répondre aux nouvelles normes thermiques et technologiques. Pour apporter ce confort, l'emprise au sol projetée est agrandie de 1 075m² environ, pour atteindre 2 300m² environ (2 005m² de surface de plancher environ).

IMPLANTATION DU BATI et son PARKING PAYSAGER:

Le bâtiment est implanté dans l'alignement de la D13, en limite de propriété. Le projet est en R+1, la construction sur pilotis permet un parking en REZ de CHAUSSÉE, sous la surface de vente. Il est prévu une clôture très ajourée GRIS INOX RAL9006 pour la fermeture du parking couvert en dehors des horaires d'ouverture, afin d'éviter les intrusions, et pour la ventilation. Dans la continuité de ce parking couvert en REZ de CHAUSSÉE, un parking paysager s'organise devant les façades SUD et NORD-EST du nouveau magasin.

La surface de stationnement totale (parking couvert + parking aérien) se compose de 56 places imperméables et de 53 places perméables, dont 6 électriques, pour une surface totale de 1 027m² (soit < 1 503.75m², correspondant aux ¾ de la surface de plancher du bâtiment, surface maximum que peuvent représenter les aires de stationnement), pour un total de 109 places.

Le R+1, accueillant la surface commerciale, se trouve à +54.54 point altimétrique géomètre, soit à +3.34m du niveau actuel du commerce.

Une entrée véhicule donnant sur l'Avenue Desandrouin permet d'accéder au site.

L'ensemble du site est complétement clôturé, hormis au droit des accès véhicules et piétons. Les clôtures sont de faible hauteur et doublées de haies d'essences locales. Quatre types de clôtures sont prévus : 1/ Murs opaques existants inchangés, en limites séparatives avec les parcelles d'habitation. 2/ Clôture bois de type ranch 2 lisses de 1.00mHt. 3/ Soutènement gabion surmonté d'une clôture bois de type ranch 2 lisses 1.00mt. 4/ Clôture avec dispositif à claire-voie en composite gris taupe doublée d'une haie d'essence local.

C. Le projet

TRAITEMENT DES ESPACES VERTS:

Le projet présente une palette végétale sur les caractéristiques climatologiques et écologiques de la zone d'implantation. Les essences seront locales et issues de celles précisées dans le PLU.

Des plantations d'arbres seront prévues en essences locales (dans la liste de l'annexe du PLU). Le terrain est planté d'une quarantaine d'arbres, dont 3 existants (les deux arbres existants (côté D13) supprimés sont remplacés par des plantations équivalentes). Ces arbres sont répartis d'une part en limite de propriété (le long de l'Avenue Desandrouin et du carrefour menant vers la D13) et en limite séparative (le long des parcelles d'habitation voisines) ; et d'autre part le long des places de stationnement, de façon à proposer un parking paysager.

Une composition de graminées et de vivaces en couvre sol est créée de part et d'autre de l'entrée/sortie du parking, ou encore entre les places de parking, réalisées quant à elles en pavés drainants.

Une haie d'essence locale doublera les clôtures en limites de propriété.

Sur la parcelle représentant un total de 6 507m², 1 651m² environ sont traités en pleine terre, soit 25% au moins de la surface totale représentant de la pleine terre. Le traitement des espaces verts est exécuté par le paysagiste Autrement Dit.

LE BATI

Le bâtiment est conçu sur pilotis et s'organise en deux niveaux. Au rez-de-chaussée (même niveau que le parking extérieur projeté, altimétrie moyenne de +51.00 projetée) se trouve le parking couvert de 52 places de stationnement. Dans la continuité de ce parking couvert, se trouve le parking aérien, traité de façon paysagère, pour 57 places, soit un total de 109 places de stationnement. Au R+1 (niveau 0 = altimétrie +54.54m point altimétrique du Géomètre, soit +.3.34/terrain naturel) se trouve la surface de vente du magasin.

La construction est en briques de ton ocre rouge ral2001, de façon à s'intégrer avec les constructions voisines. Les niveaux sont marqués au droit de la dalle de RDC et de la toiture par une vêture métallique en alucobond. Les menuiseries extérieures sont en aluminium laqué gris ral7024. La couverture est de type membrane de couleur ton tuile et pourvue de cellules photovoltaïques. Les toits terrasses sont végétalisés. Les équipements techniques pour le magasin sont implantés sur toit terrasse, à l'arrière du bâtiment, et sont traités de façon à ne pas être visibles depuis les rues ou les parcelles voisines.

Un local vélo d'une surface de $20m^2$ est implanté sur le parking (soit > 1 place de stationnement vélo de $1m^2$ pour $250m^2$ de surface de vente en commerce de périphérie

		PJT PC
SITE		6 507 m
Emprise båtiment		2 300 m
Surface PLANCHER PC		2 005 m
Surface UTILE		1 866 m
Surface SCOT		1.447 m
DONT VENTE	990.0 m²	
DONT RESERVES 130guai + 150reserve +50cf-	330.0 m²	
DONT LOCAUX TECHNIQUES 57PointChaud+12dgttech+8pv+18info+15tgbt+ 5surpresseur+12travelator	127 m²	
Surface affectée au STATIONNEMENT		1 027 m
Surface ESPACES VERTS		1 651 m
Surface ABRI VELOS		20 m²

PARTIE II EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore



★ PROJET

Le site n'est ni concerné par une zone Natura 2000, ni par un arrêté de protection de biotope.

Les zones de protection les plus proches sont :

- 1 ZNIEFF de type 1 = Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières (2 700 m au Nord Ouest).
- 2 ZNIEFF de type 2 = La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut (2 800 m au Nord).
 - 3 ZNIEFF de type 1 = Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières (3 600 m au Nord Est).

A noter que LIDL prend grand soin de choisir strictement des essences végétales locales pour ces espaces verts. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique sont judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies des projets LIDL, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.

C. Identification des risques

De manière générale, la commune de Valenciennes peut être concernée par les risques suivants :

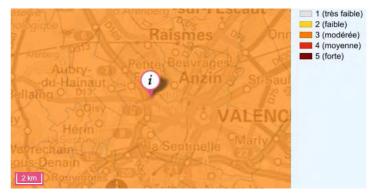
- Engins de guerre, Inondation, Séisme (Zone de sismicité 3),
- Transport de marchandises dangereuses, Mouvement de terrain.

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire).

1. Risques naturels.

- Séismes :

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Type d'exposition : 3 Modérée



Mouvements de terrain:

- Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrains : Oui

Cité Voltaire

i es de Service

i es de Service

Cité du Temple

St-Waast

Là-haut

Fb8

La-haut

Là-haut

PROJET

Source « www.georisques.gouv.fr »

C. Identification des risques



ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

(délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application de l'article A.431-10 du code de l'urbanisme et à joindre à la demande de permisde construire en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

Prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques

Je soussigné, Christopher KELLE

agissant au nom de la société Bureau Veritas, contrôleur technique au sens de l'article L 111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément A1 relatif au contrôle technique obligatoire délivré par décision ministérielle du 31 octobre 2019.

Atteste que le maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Construction d'un magasin LIDL Avenue Désandrouin 59 300 VALENCIENNES

Situé en zone de sismicité 3 (Modérée) selon l'arrêté du 22/10/2010. La catégorie d'importance du bâtiment : cat. III

a confié à la société de contrôle Bureau Veritas, bureau de LILLE une mission de contrôle technique relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme, par convention en date du 13/04/2021.

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques par le rapport en date (RICTen cours),

sur la base des documents du projet foumis en phase de dépôt du permis de construire, dont la liste est annexée à la présente attestation.

Date: 19 avril 2021 Signature:

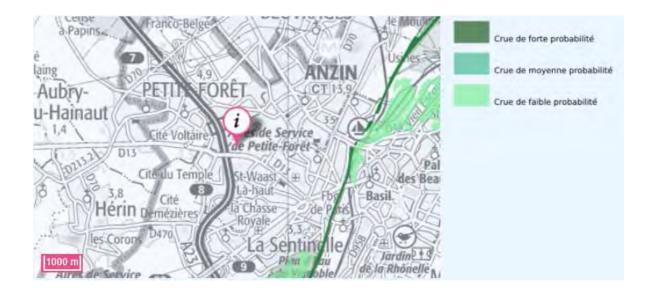
@viso - ATPSBV01 Copyright Bureau Véritas 09/2009

C. Identification des risques

- Inondations:

Informations générales sur les inondations (La zone du projet n'est pas soumise à cet aléa)

- Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Oui
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Oui





C. Identification des risques

- Retrait-gonflements des argiles :

• Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Aléa Faible



2. Risques miniers.

- Cavités souterraines :

- Cavités recensées dans un rayon de 500m du projet : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Oui



C. Identification des risques

3. Risques technologiques.

- Sites et sols industriels :

- Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) dans un rayon de 500m: Non
- Ancien site industriel et activité de service (BASIAS) dans un rayon de 500 m : Oui



- Sites Basias (XY du centre du site)
 Sites Basias (XY de l'adresse du site)
- Zone de recherche (500 m de rayon)

- Installations industrielles :

 Nombre d'installations classées recensées dans un rayon de 1000 m : 2



- Rejet des polluants :

 Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m : 27



- Canalisations de matières dangereuses :

• Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 1000m : Non

- Installations nucléaires :

- Installations nucléaires dans un rayon de 10 km : Non
- Centrales nucléaires dans un rayon de 20 km : Non

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales de la TOITURE seront collectées puis infiltrées à la parcelle à travers une chaussée réservoir qui tamponnera les eaux.

Les eaux de ruissellement du PARKING pour les parties perméables seront infiltrées à travers le pavage et sa forme drainante sous cette dernière. Des drains récupéreront ces eaux pour les déverser dans la chaussée réservoir.

Pour les surfaces non perméables, les eaux seront collectées et traitées par des avaloirs avec des filtres type ADOPTA ou similaire. Les avaloirs collecteront ces eaux pour les rejeter dans la chaussée réservoir.

La CHAUSSÉE RÉSERVOIR

La chaussée réservoir est exécutée sous le parking, les dimensions, la profondeur, et les caractéristiques répondront aux besoins d'infiltration des eaux pluviales de la toiture et des eaux de ruissellement pour un rejet maximum de 1l/s au niveau du branchement existant.



- Le traitement des eaux usées

Un seul point de rejet sera conservé pour le rejet des eaux usées et vannes. Rejet situé vers la D13.

Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement D.

1. Recours à des produits et équipements de construction et de décoration durables dès la conception.

Pour la construction du projet de Valenciennes, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone. Ci-après le détail des différentes installations mises en œuvre par LIDL à cet effet.

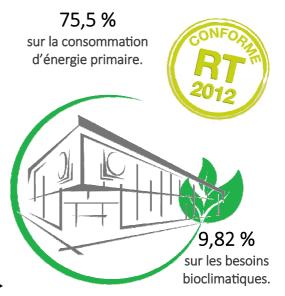
- Au-delà des exigences RT2012 :

La conception du projet a été pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la Réglementation Thermique 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour:

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de

Sur ce magasin, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012



Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments.

En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas.

Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur.

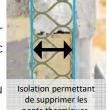
Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principe des magasins LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.



Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%. Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, en lieu et place de l'utilisation traditionnelle de mortier.

Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et linteau sont isolés.







Le béton cellulaire :

- matériau isolant
- matériau recyclable

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur.

Le système de couverture pour le site de Valenciennes est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide. Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement. A noter que la toiture sera de plus végétalisée.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié.

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment sont entièrement vitrés. Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de 37% en moyenne par rapport à un double vitrage thermique.

Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.



par rapport à un double vitrage classique

- La structure porteuse.

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en éco-matériaux. Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

- La charpente bois.

Pour le supermarché de Valenciennes, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologiques.

- Naturel, son bilan carbone est positif. En effet, le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation,
 - Valorisation facile en fin de vie.

À noter qu'en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.

- Une vêture en Alucobond.

Une partie des façades du projet est habillée de panneaux composites appelés Alucobond.

C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en termes de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La mise en œuvre d'un Rooftop.

L'installation de chauffage et climatisation du supermarché inclut la mise en œuvre d'un Rooftop équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Nous avons adapté la puissance de cet équipement en fonction du bilan thermique réglementaire RT2012 afin d'éviter toute surconsommation ou bien l'installation d'un équipement surdimensionné. C'est pourquoi deux modèles ont été référencés nationalement afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Les coefficients de performance de ces machines sont de 3,43 et 3,51 > aux 3,25 des pompes à chaleur (PAC) et ce grâce à la technologie TRECO (récupération active d'énergie entre l'air rejeté et l'air neuf au moyen d'un système thermodynamique dédié).

Le Rooftop = Classe énergétique A 3 à 4kW thermique pour 1kW électrique

DRV à technologie Inverter et boîtier centralisé CMB :

- ✓ Système breveté de récupération d'énergie pour production simultanée de climatisation et de chauffage,
- ✓ Technologie Inverter permet de faire fonctionner les compresseurs en fonction du besoin pour réduire la consommation énergétique,
- ✓ Coefficient de performance de 4,15 → 4kW thermique pour 1kW électrique consommé.
- ✓ Mode réduit de nuit pour plus d'économies d'énergie et de confort.
- L'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) pour le traitement de l'air.

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation sont assurés par une Centrale de Traitement d'Air (CTA) à double flux avec récupération d'énergie.

En résumé, l'énergie récupérée de l'air repris des sociaux est réinjectée dans l'air neuf.

- ✓ Échangeur rotatif à haut rendement : Classe d'énergie A.
- ✓ Ventilateurs à moteurs à commutation électronique EC permettant d'économiser jusqu'à 50% d'énergie par rapport aux moteurs AC traditionnels

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2. Gestion responsable de l'éclairage en magasin :

- Des équipements 100% LED.

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ». Sur la surface de vente, ce dispositif permet une réduction de la consommation d'énergie.

- Une durée d'éclairage contrôlée.

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin,
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.



Extinction des enseignes : 13 000 kWh/an/magasin d'économie



3. Gestion des nuisances

- Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel. En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restants s'allument lors de l'ouverture du magasin au public. A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

- Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.
- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur

E. Les flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

L'entrée sortie du site continuera à s'effectuer depuis l'avenue Desandrouin.

Au regard de la surface de vente globale développée par le projet, 990 m², soit une extension de 278 m² par rapport à l'existant, de la fréquentation actuelle ainsi qu'au regard du chiffre d'affaires prévisionnel annuel, nous estimons à environ 6 000 clients semaine dont 1 750 clients supplémentaires hebdomadaire devant fréquenter le site.

La répartition des flux supplémentaires par jour d'ouverture de la semaine serait, au regard de la fréquentation actuelle du magasin, la suivante :

- Lundi	12%	soit	210	- Mardi	12%	soit	210
- Mercredi	20%	soit	350	- Jeudi	14%	soit	245
- Vendredi	16%	soit	280	- Samedi	26%	soit	455

Cette fréquentation s'étalera sur une amplitude horaire importante (11h00), soit une fréquentation supplémentaire moyenne de 27 véhicules/heure et maximale en période de pointe d'environ 42 véhicules/heure (le samedi).

Il faut noter qu'une grande majorité de cette nouvelle clientèle sera issue des véhicules fréquentant déjà les axes proches mais qui ne trouvent aujourd'hui pas assez d'intérêt pour se rendre sur le supermarché Lidl (magasin vieillissant offrant peu de confort, entre autre en stationnement.

Dans ce cadre, bien que l'on estime le surplus de véhicules fréquentant le magasin à 290 véhicules par jour en moyenne, l'impact sur les axes proches sera lui réduit. De fait, on estime qu'environ 40% de ces clients ne fréquentent pas les voies d'accès au magasin.

L'impact du projet sur les axes routiers existants sera donc d'environ 116 véhicules supplémentaires par jour, soit 10 véhicules par heure. Cet apport de véhicules n'entrainera pas de perturbations supplémentaires sur les axes et aménagements existants.

En terme de stationnement, le parking de 109 places, contre 65 actuellement, permettra d'absorber largement le flux de véhicules lié au projet. En effet, les courses durant en moyenne 25 à 30 minutes chez LIDL. Il restera donc parfaitement adapté aux rotations des futurs clients pour qu'il n'y ait aucune gène. On estime que le taux de remplissage sera en moyenne de 65% et en période de pointe de 83,5%.

Au regard du dimensionnement des axes, des infrastructures existantes, des flux déjà existants, et des flux prévus, il n'y aura pas de répercussion sur la fluidité du trafic suite au projet présenté.

La capacité résiduelle d'accueil des infrastructures de transport ne sera dans ce cadre pas modifiée.

D. Les flux de déplacement

ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET = UN LIEN AISÉ AVEC LE TISSU URBAIN ENVIRONNANT

L'environnement proche du site bénéficie d'aménagements cyclables et piétons l'intégrant parfaitement dans le réseau modes doux locaux.

En effet, la rue Ambroise Croizat - RD13 le long du projet jusqu' à Wallers à l'Ouest bénéficie d'une piste cyclable permettant entre autre de rejoindre les communes d'Aubry du Hainaut et Bellaing et les zones de logements et d'équipements publics s'y trouvant - Par contre aucun aménagement cyclable n'est à signaler entre le projet et en direction de Valenciennes centre ville (Cf. Plan page suivante).

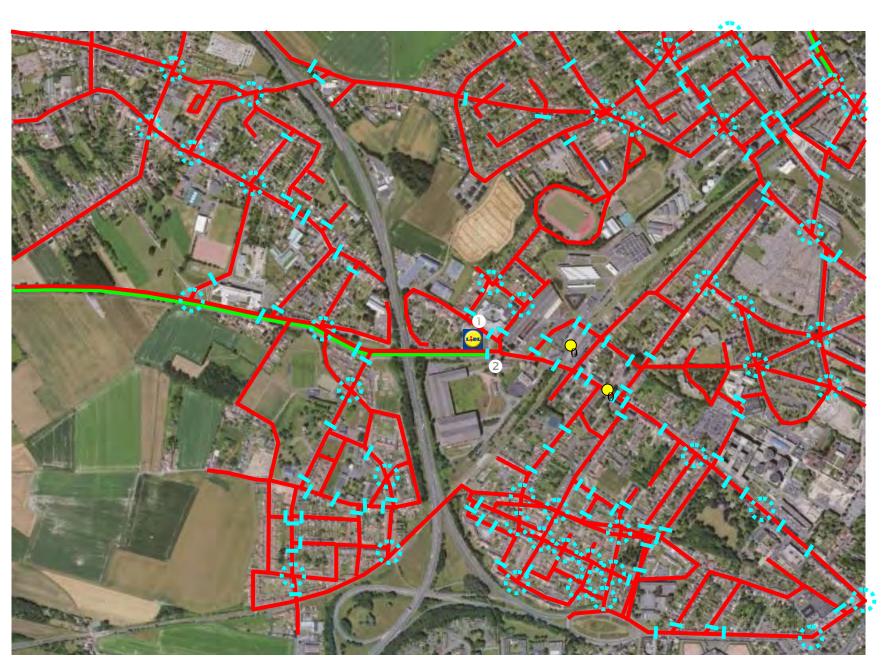
Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet.

Ils permettent d'accéder au supermarché depuis les zones de logements, les espaces d'activités et les équipements voisins de manière sécurisée.

Ces aménagements permettent d'intégrer parfaitement le supermarché dans le réseau de transport en mode doux.



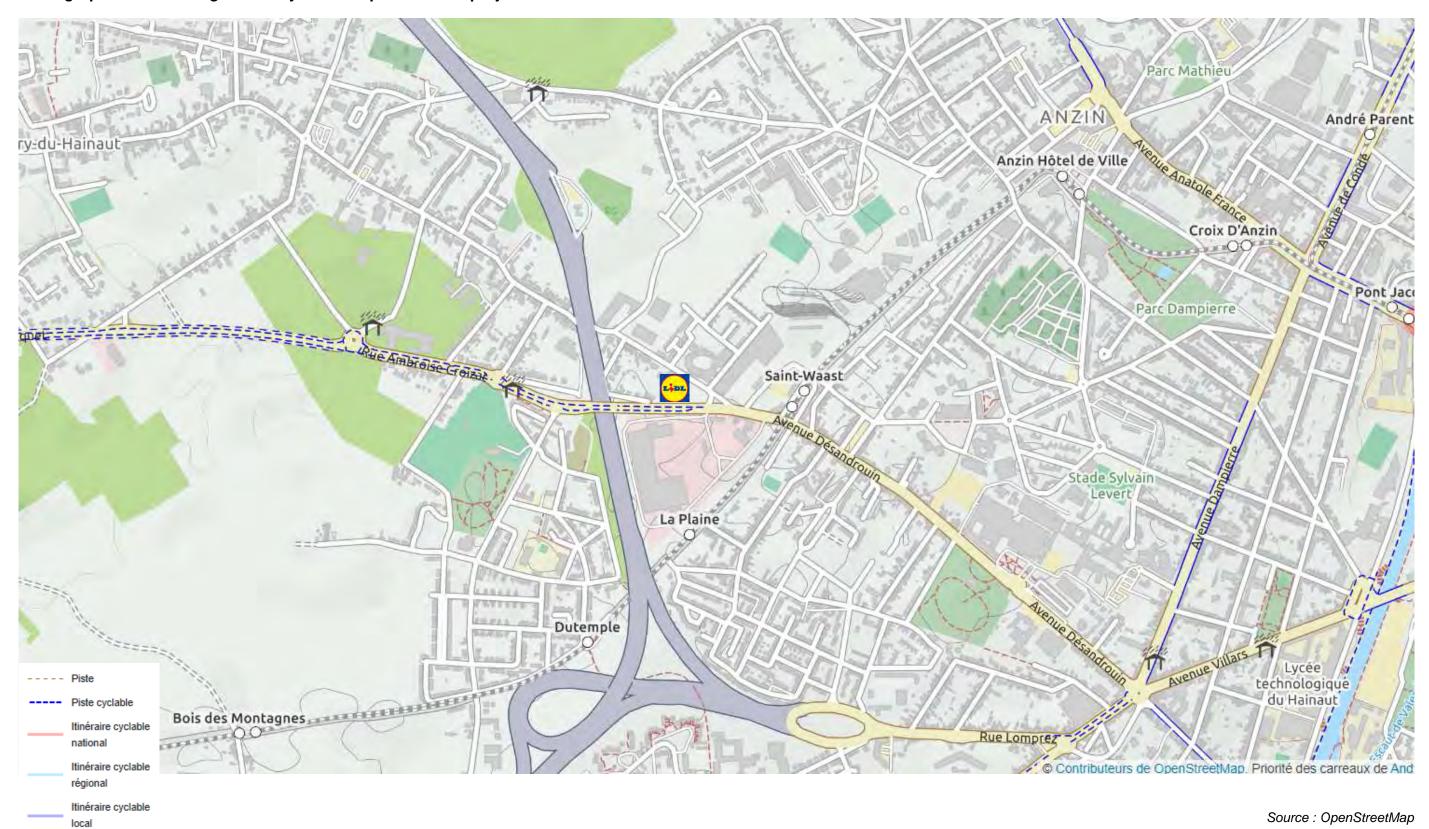




- Arrêts de bus et de tramways les plus proches
- Principaux cheminements piétons (trottoirs)
- Aménagements cyclables
- Passages piétons sécurisés à proximité du site

D. Les flux de déplacement

Cartographie des aménagements cyclables à proximité du projet



D. Les flux de déplacement

Le site est desservi par le réseau de transports en commun « TRANSVILLES ».

En effet, l'arrêt de tramway et de bus le plus proche est situé à environ 310 mètres à l'Est (environ 4 à 5 mn à pied), sur la Rue du Prince de Tingry :

⇒ l'arrêt « Saint Vaast ». Cet arrêt accueille la ligne de tramway T1 et les /-DU-HAINAUT lignes de bus 1, 2et S1.

La ligne de Tramway T1 (Denain ⇔ Famard) fonctionne du lundi au Dimanche et jours fériés sur des fréquences de 10 à 15 minutes environ, de 5h37 à 20h50.

L'itinéraire de cette ligne permet de desservir et relier la communes d'Anzin et les quartiers situés au Nord Est du projet et le centre-ville de Valenciennes. Elle est en liaison avec de nombreuses ligne du réseau au niveau de Gare SNCF de Valenciennes.

La ligne 1 (Petite Forêt ⇔ Saultain) fonctionne du lundi au Dimanche et jours fériés, sur des fréquences d'environ 15 à 30 minutes, de 6h05 à 20h17.

L'itinéraire de cette ligne permet de desservir la commune de Petite Forêt à l'Ouest et les quartiers d'entrée Ouest de Valenciennes.

.La ligne 2 (Petite Forêt ⇔ La Sentinelle) fonctionne du lundi au Dimanche et jours fériés, sur des fréquences d'environ 15 à 30 minutes, de 6h42 à 20h17.

L'itinéraire de cette ligne permet de desservir la commune de la Sentinelle au Sud et les quartiers d'entrée Ouest de Valenciennes.

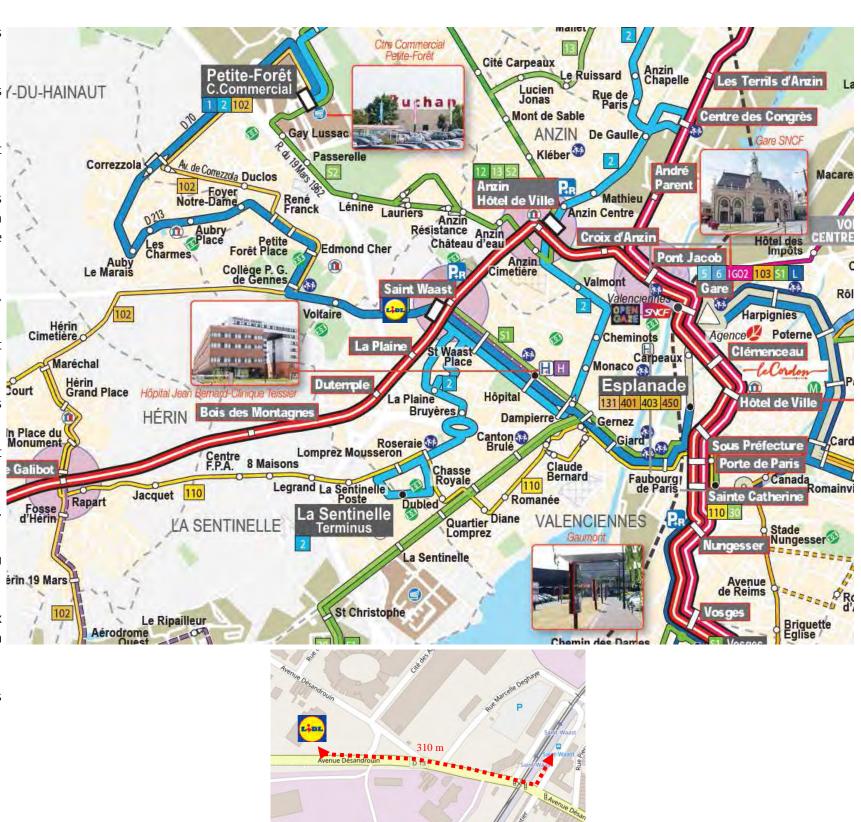
La ligne S1 (Valenciennes ⇔ Bruay) fonctionne du lundi au Dimanche et jours fériés, sur des fréquences d'environ 30 à 40 minutes, de 6h10 à 20h39.

L'itinéraire de cette ligne permet de desservir les quartiers et communes situées au Sud Ouest de Valenciennes.

Ces lignes mettent en liaison le site avec son environnement (quartiers et les lieux de vie, équipements publics, activités...) de manière cohérente et intègre le magasin LIDL dans le réseau de transport en commun local.

Le supermarché sera accessible depuis cet arrêt via les trottoirs et aménagements sécurisés existants.

PLAN RÉSEAU SUR LA ZONE PROCHE



D. Les flux de déplacement

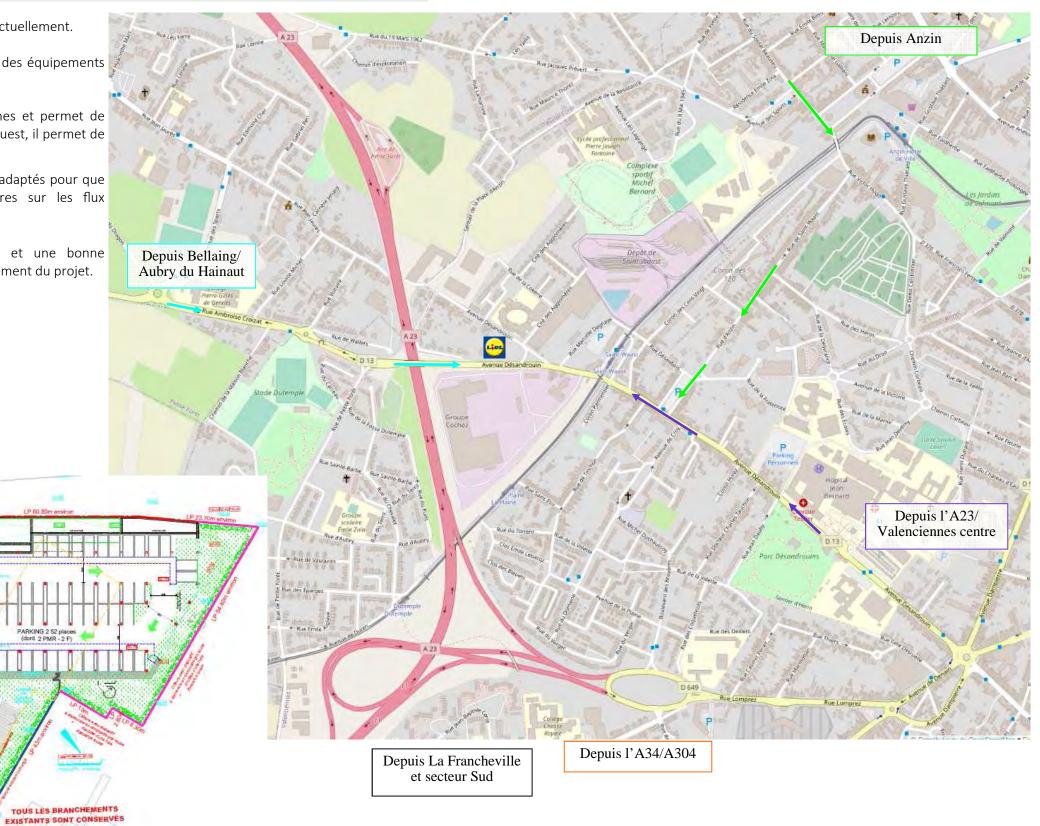
Le site sera accessible depuis l'avenue Desandrouin, comme actuellement.

Cet axe dessert la cité des Agglomérés avec des logements, des équipements publics et des bâtiments d'activités.

Il se prolonge vers le Sud Est vers le centre de Valenciennes et permet de rejoindre au Sud l'A23, au niveau de l'échangeur n°8. Vers l'Ouest, il permet de rejoindre les communes d'Aubry-du-Hainaut et Bellaing.

Les aménagements pour accéder au site sont parfaitement adaptés pour que le projet n'engendre aucune perturbation supplémentaires sur les flux existants.

Les infrastructures permettent une parfaite accessibilité et une bonne connexion entre les différents espaces constituant l'environnement du projet.



PARTIE III

Annexes



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction des politiques publiques

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Corinne ANTKOWIAK

Tél.: 03.20.30.56.85 Fax: 03.20.30.53.71

pref-environnement-prefecture-dunord@nord.gouv.fr Monsieur le Directeur de la Société DMS 1 rue de Londres B.P. 73 59373 LOOS CEDEX

Lille, le 18 MAI 2011

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez adressé un dossier en vue de la cessation d'activité de la station service AS 24 située à VALENCIENNES (59300), 245 avenue Désandrouins.

Après examen par l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement, il a été constaté la remise en état du site et l'absence sur place de pollution visible.

Par conséquent, je vous donne acte de votre déclaration qui sera inscrite au fichier des installations classées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le préfet et par délégation, Le chef de bureau

Nathalie TESTA



PROJET D'EXTENSION D'UN MAGASIN LIDL

Commune de Valenciennes (59) Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final





Projet d'extension d'un magasin LIDL

Commune de Valenciennes (59)

Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final

LIDL

Version	Date	Description
Rapport final	28/01/2021	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Morel Jean-Benoît – Ingénieur écologue	26/01/2021	The same
Validation	VALET Nicolas – Directeur d'Auddicé Biodiversité	28/01/2021	



TABLE DES MATIERES

CHAPITRI	E 1. CONTEXTE DE L'ETUDE	4
1.1 1.2	Localisation du site d'étudeSituation par rapport aux zones à dominante humide	
1.3	Géologie	
1.4	Objectifs de l'étude et contexte règlementaire	8
CHAPITRI	E 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN	9
2.1	Méthodologie d'étude	10
2.1.	.1 Critère pédologique	10
2.1.	.2 Critère flore / habitat	12
2.2	Résultats des investigations	13
2.2.		
2.2.	.2 Critère flore / habitat	16
CHAPITRI	E 3. CONCLUSION	18
3.1	Critère pédologique	19
3.2	Critère flore / habitat	
LISTE D	DES CARTES	
Carte 1.	Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)	5
Carte 2.	Situation par rapport aux zones à dominantes humides	6
Carte 3.	Contexte géologique	7
Carte 4.	Localisation des sondages pédologiques	11

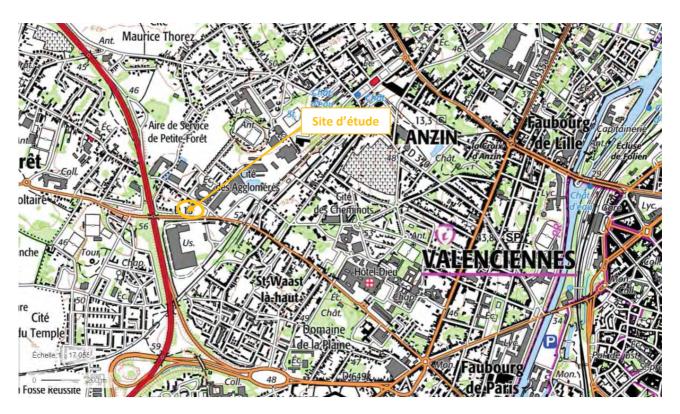


CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Localisation du site d'étude

Les parcelles concernées par le projet se situent sur la commune de Valenciennes dans le département du Nord et concernent une surface d'environ 0,65 ha.

Il s'agit d'un site qui est actuellement occupé par un magasin LIDL existant et des parkings, des jardins et une friche herbacée.



Carte 1. Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)



1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 25 000ème.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle d'une zone humide.



Carte 2. Situation par rapport aux zones à dominantes humides

Le site d'étude n'est pas identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie.

1.3 Géologie

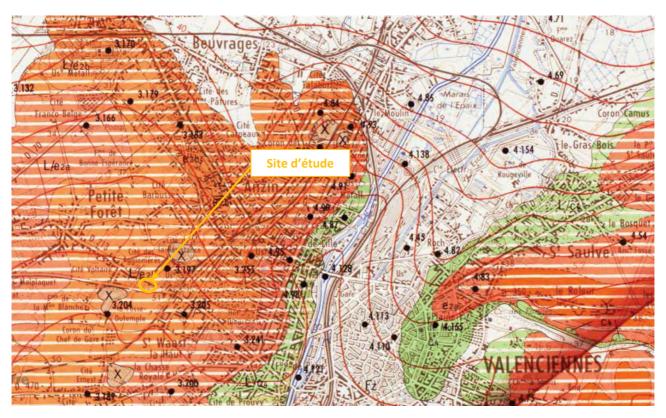
Le site d'étude repose sur des Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables verts de Grandglise du Landénien (L/e2b).

Les limons récents ou limons de lavage se trouvent au pied des pentes ou au fond des vallons secs. Les limons plus anciens (limons pléistocènes) ont une composition variée qui est liée à la nature du sous-sol. Ils peuvent devenir très sableux lorsqu'ils reposent sur des formations tertiaires ou sur les alluvions de la Scarpe.

Le limon jaune clair (ergeron) se trouve sur les plateaux crayeux ; sa partie supérieure, décalcifiée, peut être exploitée comme terre à briques.

Lorsque la craie à silex du Turonien supérieur est proche, les limons contiennent une quantité de silex non négligeable.

Les sables verts (Sables de Grandglise) sont d'origine marine et épais de 20 à 30 m. Ces sables verts, fins, glauconieux comportent parfois des passées gréseuses très dures. A l'affleurement et également en profondeur, ils peuvent prendre une teinte rousse.



Carte 3. Contexte géologique



1.4 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire

Le présent document a pour objet de définir le caractère humide ou non du secteur d'étude, au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.

La loi portant création de l'Office français de la biodiversité, qui est paru au JO (26/07/19), reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" <u>qui restaure le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.</u>

Ainsi désormais l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, de même que la note technique du 26 juin 2017 devenue caduque.

Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
- soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
- soit par des communautés d'espèces végétales («habitats»), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.



CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN



2.1 Méthodologie d'étude

2.1.1 Critère pédologique

Le critère pédologique destiné à définir une zone humide doit être évalué par la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main ou autre moyen approprié, répartis sur l'ensemble du secteur d'étude. Ces sondages permettent d'extraire des carottes de sol qui sont ensuite examinées.

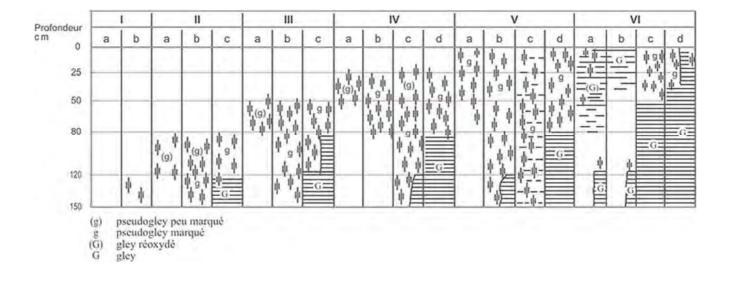
La présente expertise fait référence à la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, c'est-à-dire celle du *Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols* (D. BAIZE et M.C. GIRARD, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou d'horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et d'horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation.





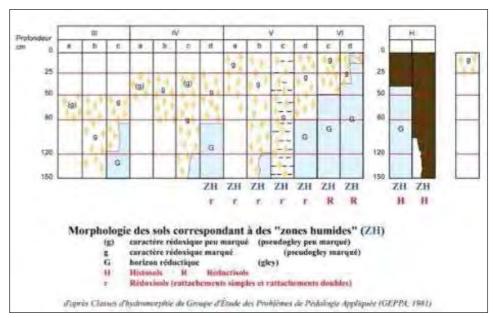


Figure 1. Illustration des caractéristiques des sols de zones humides

Les sondages à la tarière ont été réalisés **le 22 janvier 2021** afin de répondre aux modalités énoncées à l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008. La prospection des sols a consisté en la réalisation de **3 sondages** à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur de 1,20 m.

Les sondages ont été géographiquement localisés selon la figure ci-dessous (les sondages ont été réalisés au sein des quelques secteurs non imperméabilisés du site d'étude) :



Carte 4. Localisation des sondages pédologiques



2.1.2 Critère flore / habitat

La méthodologie employée est celle définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Dans un premier temps, les différents habitats sont caractérisés et rapportés au code Corine Biotope. L'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés H. dans l'annexe 2.2) ou en partie caractéristique de zones humides (notés p. dans l'annexe 2.2). Concernant les habitats en partie caractéristique de zones humides, un examen précis de la végétation doit être réalisé.

Concernant les habitats en partie caractéristique de zone humide, sur chaque placette globalement homogène du point de vue de la végétation, le pourcentage de recouvrement des espèces a été estimé de manière visuelle, par ordre décroissant. A partir de cette liste a été déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).

Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes a ensuite été examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

L'étude floristique a été réalisée mi-janvier 2021. Cette période n'est pas propice pour un inventaire exhaustif de la flore mais les habitats ont néanmoins pu être caractérisés.



2.2 Résultats des investigations

2.2.1 Critère pédologique

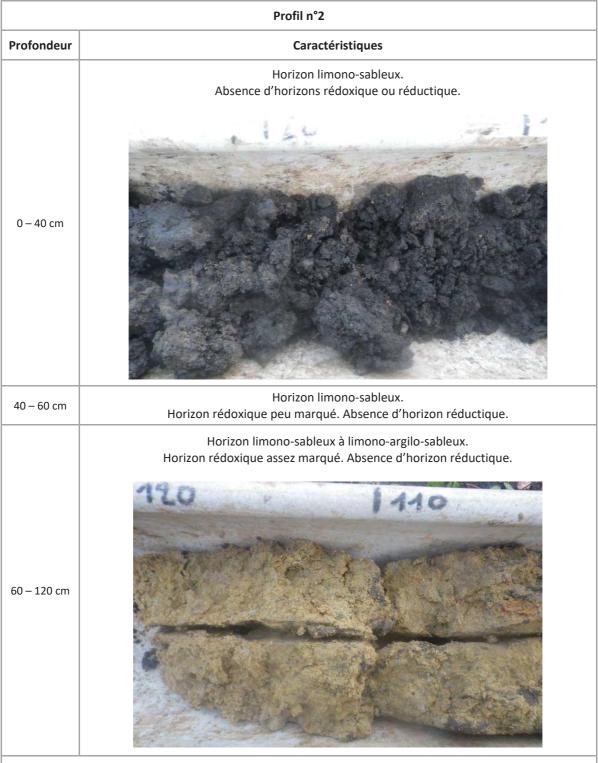
Profil n°1		
Profondeur	Caractéristiques	
	Horizon limono-sableux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique.	
0 – 70 cm		
70 – 80 cm	Horizon limono-sableux. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique.	
80 – 90 cm	Horizon limono-argilo-sableux. Horizon rédoxique assez marqué. Absence d'horizon réductique.	
90 – 120 cm	Horizon limono-argilo-sableux. Horizon rédoxique marqué. Absence d'horizon réductique.	

<u>Conclusion</u>: Sol avec horizon rédoxique débutant à 70 cm de la surface du sol et qui s'intensifie en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.

Classe de sol IIIb (voir figure 1)

Sol non caractéristique de zone humide





<u>Conclusion</u>: Sol avec horizon rédoxique débutant à 40 cm de la surface du sol et qui s'intensifie en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.

Classe de sol IVc (voir figure 1)

Sol non caractéristique de zone humide





<u>Conclusion</u>: Sol avec horizon rédoxique débutant à 80 cm de la surface du sol et qui s'intensifie en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.

Classe de sol IIb (voir figure 1)

Sol non caractéristique de zone humide



2.2.2 Critère flore / habitat

Le site d'étude est en grande partie occupé par un bâtiment et des parkings ou autres espaces artificialisés.



Vue sur les espaces artificialisés du site d'étude

En dehors des espaces imperméabilisés, deux grands types d'habitats ont été observés :

 Des jardins et autres espaces verts qui se rapportent au code Corine Biotope 85.3 (« Jardins »). Cet habitat n'est pas considéré comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Il s'agit d'espaces occupés par :

- Des pelouses tondues intensivement avec le Ray-grass commun (Lolium perenne), la Fétuque rouge (Festuca rubra), le Trèfle rampant (Trifolium repens), la Pâquerette vivace (Bellis perennis), le Géranium mou (Geranium molle), le Céraiste des fontaines (Cerastium fontanum), la Porcelle enracinée (Hypochaeris radicata)...
- Des potagers colonisés par diverses espèces caractéristiques des espaces cultivés : Pâturin annuel (*Poa annua*), Séneçon commun (*Senecio vulgaris*), Capselle bourse à pasteur (*Capsella bursa pastoris*), Mouron des oiseaux (*Stellaria media*)....
- Des plantations arbustives ou arborées avec le Noyer royal (*Juglans regia*), l'Epicéa commun (*Picea abies*), le Magnolia (*Magnolia sp*), le Cotonéaster (*Cotoneaster sp*)...

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

Les jardins et autres espaces verts du site d'étude ne sont donc pas caractéristiques de zone humide.





Vue sur les jardins à l'ouest du site d'étude

Une friche herbacée rudérale sur gravats / remblais qui se rapporte au code Corine Biotope 87.1
 (« Terrains en friche »). Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Cette friche herbacée est colonisée par diverses graminées accompagnées d'espèces caractéristiques des espaces délaissés sur gravats / remblais : Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Panais commun (*Pastinaca sativa*), Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)...

Quelques essences arbustives colonisent également cet habitat avec le Buddléia de David (*Buddleya davidii*) et le Saule marsault (*Salix caprea*).

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

La friche herbacée du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Vue sur la friche herbacée sur gravats / remblais à l'est du site d'étude



CHAPITRE 3. CONCLUSION

3.1 Critère pédologique

Sur les trois sondages réalisés au sein du site d'étude :

- 1 d'entre eux présente un horizon rédoxique débutant à 40 cm de la surface du sol et qui s'intensifie en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
 - Ceci nous amène donc dans la classe de sol IVc (voir figure 1 pages 10/11) qui n'est pas caractéristique de zone humide.
- 1 d'entre eux présente un horizon rédoxique débutant à 70 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
 - Ceci nous amène donc dans la classe de sol IIIb (voir figure 1 pages 10/11) qui n'est pas caractéristique de zone humide.
- 1 d'entre eux présente un horizon rédoxique débutant à 80 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
 - Ceci nous amène donc dans la classe de sol IIb (voir figure 1 pages 10/11) qui n'est pas caractéristique de zone humide.

De plus, l'étude a été réalisée en période hivernale (mi-janvier 2021) et après d'importantes précipitations (> 60 mm sur les 10 jours précédents l'intervention) et aucun engorgement du sol n'a été observé.

D'un point de vue pédologique, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

3.2 Critère flore / habitat

En dehors des espaces imperméabilisés (bâtiment et parkings), deux types d'habitats ont été différenciés au sein du site d'étude :

- Des jardins et autres espaces verts qui se rapportent au code Corine Biotope 85.3 (« Jardins ») et qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008. Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.
- Une friche herbacée rudérale sur gravats / remblais qui se rapporte au code Corine Biotope 87.1 («
 Terrains en friche ») et qui est considérée comme « pour partie » caractéristique de zones humides
 dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008. Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été
 inventoriée.

D'un point de vue flore / habitat, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Synthèse

Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, nous pouvons conclure que le site d'étude n'est pas une zone humide.

